

L'HEBDO QUI CLIC



235

**Nouveaux
syndiqués
depuis le
01/01/09**

Au sommaire :

- 2 / L'édito qui clic
- 3 / Convocation CE de l'UL
- 4 / Traiteurs de Paris : la lutte paie !
- 5 / Etude CGT
- 6-7 / Tract harcèlement
- 8-9 / En bref...Téléthon 2009
- 10 / Concerts et CD solidaires
- 11 / L'heβδο pratic'
- 12 / VIVATS



L'heβδο qui clic : hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre
 Directeur de publication : Pierre LEBAS
 119 cours de la République - 76600 LE HAVRE

L'édito qui clic

Par Bruno HERVE
Secrétaire de l'UL

Bénévolat commercial !

Dernière mode des hypermarchés et notamment à Auchan : « *Rapid Auchan, la solution qui fait gagner du temps* » en y associant le côté : « *Innovant, Rapide, Pratique, Malin, Gratuit* ». Bref, ce que recherche tout humain sensé dans la vie actuelle, tout ce que recherche, aussi, la grande distribution du commerce comme Auchan, Leclerc, Carrefour, Casino et autres... mais pas pour les mêmes finalités !

Comme d'habitude, ils nous disent, à coup de slogan, c'est pour, encore mieux servir le client, pour que celui-ci consomme en toute sécurité sans se « faire avoir »...

Qu'ils sont bien sociables ces messieurs de la grande distribution !

Malheureusement, ces derniers, ont un objectif bien plus intéressant, derrière ces « douchettes (pistolet-scanner) », au-delà d'une soi-disant « amélioration du service à la clientèle », c'est la suppression de caissières trop nombreuses et coûteuses !

OUI, mesdames, messieurs, en effectuant ce geste, vous faites le travail des caissières bénévolement (vous payez votre service, tout bénéfique pour la distribution) et vous contribuez à supprimer des milliers d'emplois, ni plus, ni moins !

Et les employés, qu'en pensent-ils ? Une amélioration de leurs conditions de travail ou une évolution de leurs métiers ? Franchement, la position de rester debout pendant des heures ou une autre façon de faire leur métier, cela n'est pas trop convaincant...

Et pourtant, pas de révolution des caisses, alors que ces espaces fleurissent à vitesse grand V, et les gens eux, dans leur univers individualisme et matérialiste y vont les deux pieds dedans !

Solidaire, Collectif, Egalitaire, Equitable sont de vraies valeurs, la distribution les omet volontairement dans sa grande chaîne qui va du producteur au consommateur, pour ne faire que de la marge bénéficiaire au détriment des conditions de travail et de rémunération de chacune de ces catégories. Pour eux, un seul mot : PROFIT- PROFIT- PROFIT.

Alors, **STOP** à toutes ces pratiques douteuses et honteuses ! La prochaine fois que vous faites vos courses, faites-les avec l'esprit véritablement citoyen, le geste qui peut sauver l'emploi...



Union des syndicats CGT du Havre - Cercle Franklin
119 cours de la République
76600 le Havre

Secrétariat : du lundi au vendredi
De 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Le Havre, le 03 décembre 2009

Nos réf. : PL/LD031209

Chers Camarades,

Vous êtes conviés à assister à la prochaine réunion de la Commission Exécutive qui aura lieu :

Mardi 15 décembre 2009 à 09 h 00
A l'Union Locale CGT du Havre

Ordre du jour :

- Point sur le 49ème congrès.
- Rentrée sociale et revendicative 2010.
- Calendrier des réunions 2010.
- Vœux 2010.

Nous comptons sur votre présence,

Dans l'attente de cette rencontre, recevez Chers Camarades, nos salutations fraternelles.

Le Secrétaire Général de l'UL CGT du Havre,

Pierre LEBAS.

TRAITEURS DE PARIS : UNE LUTTE QUI PAIE !!!

La section syndicale CGT Traiteurs de Paris vient de remporter sa première victoire, après une lutte de un mois suivie par la totalité du personnel de production.

Dans cette entreprise de la région fécampoise, 150 salariés travaillent, dont environ 120 sur les chaînes de production.

La toute jeune section CGT s'est mise en place depuis deux ans. Conditions de travail, sécurité, hygiène, salaires au ras du pavé, les sujets ne manquent pas. La production emploie des femmes, souvent seules avec des enfants, payées au SMIC quel que soit le poste, en dépit des classifications de la convention collective.

Pendant deux mois, la CGT a réclamé à la direction la mise en conformité des qualifications des salariés avec celles de la convention collective. Réponse classique : « on verra ça avec les NAO, vous savez c'est un coût, la convention collective va bientôt changer alors ça ne sert à rien... »

La période des fêtes est celle où le chiffre d'affaires atteint des sommets, et les salariées doivent travailler tous les samedis pendant deux mois.

Début novembre, ulcérées par ces réponses, les salariées des chaînes de production décident de se mettre en grève.

Chaque samedi, les salariées viennent à l'entreprise pendant quelques heures, et en profitent pour se restaurer en toute convivialité dans la salle de pause.

Rien n'y a fait, ni les pressions exercées au quotidien sur les grévistes, ni les menaces, ni les messages type « nous n'avons pas d'argent », « vous voulez vous retrouver au chômage », « vous devriez nous remercier de vous donner du travail » (!!!)..

C'est dans une solidarité exemplaire que les salariées ont mené leur lutte : pour la justice, pour des salaires décents, pour la reconnaissance du travail effectué.

Après avoir tergiversé le plus longtemps possible, la direction a du s'incliner devant la détermination du personnel, et a accordé aux salariés **la satisfaction de l'intégralité de leurs revendications !**

Mieux, **la CGT a obtenu que la reconnaissance par les qualifications soit aussi appliquée dans la maison mère en Bretagne**, avec les augmentations de salaires correspondantes !

La CGT Traiteurs de Paris se félicite de cette victoire magistrale remportée avec les salariées. Un nouveau rapport de forces est né !

UNE LUTTE GAGNANTE ET SOLIDAIRE COMME ON REVE D'EN VOIR ET D'EN VIVRE !

Belle démonstration, la lutte paie et la solidarité est la clef ! Nous pouvons gagner, partout, si les salariés s'en donnent la peine.

Etude CGT « On ne naît pas syndicaliste »

Article paru dans *l'humanité*.

La chercheuse Françoise Piotet a étudié pendant trois ans les structures et pratiques au sein de la CGT, en regard des objectifs affichés au précédent congrès.

Françoise Piotet est professeur de sociologie à l'université de Paris-I et auteur de la CGT et la recomposition syndicale (PUF, 2009).

Pourquoi l'objectif d'une syndicalisation massive est-il essentiel pour la CGT ?

Françoise Piotet. La première raison évoquée régulièrement par Bernard Thibault est que la citoyenneté et l'émancipation des salariés passent par l'adhésion à un syndicat. Deuxièmement, le syndicalisme français a toujours été un syndicalisme de militants plus que d'adhérents. Mais il y a un moment où le nombre de militants ne garantit plus le renouvellement. La transmission de l'expertise n'est plus assurée. Cela touche le syndicalisme dans son ensemble. La troisième raison tient à la transformation du salariat qui est de plus en plus éduqué, travaille dans des établissements de plus en plus petits avec une atomisation des lieux de production. La proposition de la CGT de constituer des bases syndicales interprofessionnelles et des syndicats de site est bonne, mais il y a loin de l'idée à sa réalisation.

Pourquoi la CGT n'y arrive-t-elle pas ?

Françoise Piotet. Je réponds avec prudence et sur la base de ce que nous avons rencontré dans notre étude et qui n'est pas forcément à généraliser. Il y a l'ostracisme patronal. Mais en plus les militants de la CGT se refusent pour la plupart à faire du prosélytisme. Il y a une sorte de code d'honneur : le syndicat est au service de tous les salariés, on ne monnaie pas ses services pour faire des adhérents. Par contre, on repère parmi les salariés ceux qui sont capables de s'opposer au patron, de ne pas vivre le rapport de subordination comme une exploitation.

Qui adhère à la CGT ?

Françoise Piotet. Plus qu'une idéologie, ceux qui adhèrent à la CGT ont une culture en commun, des parcours engagés. L'adhésion est très dépendante de la qualité du militant de l'entreprise. S'il y a un bon militant CGT, les gens adhèrent à la CGT, s'il y a un bon CFDT, les mêmes adhéreront à la CFDT. Enfin dernière raison : à un moment donné, il y a une injustice qui devient inacceptable et déclenche l'adhésion. On ne naît pas syndicaliste, on le devient. Ce qui semble important, c'est la qualité de la représentation, c'est-à-dire la capacité de défendre les salariés contre les patrons et la capacité d'avoir une vision alternative, des projets.

Comment la CGT peut-elle surmonter les obstacles à la syndicalisation ?

Françoise Piotet. Ce n'est pas aux chercheurs à dire ce que doivent faire les syndicalistes. Contrairement aux clichés, la CGT n'est pas un instrument, c'est une anarchie plus ou moins organisée. Chacun fait ce qu'il veut. C'est sa force parce que ça donne une très grande proximité et il n'y a pas de scission comme à la CFDT où la ligne descend du haut en bas et est appliquée. Mais c'est une faiblesse quand il s'agit de modifier les structures, par exemple. Problème supplémentaire : la plupart des structures interprofessionnelles (unions locales et unions départementales) sont dirigées par des syndiqués du public. Or toutes les réformes structurelles et les efforts de syndicalisation engagés par la CGT, ça concerne le privé.

Femmes - hommes, luttons contre le harcèlement et les violences au travail et dans la vie !

La violence envers les femmes est définie comme « tout acte portant un préjudice physique, sexuel ou psychologique, dans la sphère privée comme dans la sphère publique ; elle provoque des traumatismes évidents et constitue un frein à la lutte des femmes pour l'égalité des chances sur le plan juridique, social, économique et politique ».

Le monde du travail est, au même titre que les espaces publics ou la cellule familiale, un lieu où les femmes sont exposées aux violences sexistes et sexuelles de certains hommes : injures, agressions physiques, harcèlement sexuel, agression sexuelle, harcèlement moral, humiliations, viol, pornographie, incitation à la prostitution etc.

La salariée est dans une situation de subordination. Elle est aussi, la plupart du temps, économiquement dépendante de son travail et c'est souvent, dans ce contexte de contrainte économique, que les violences portent atteinte non seulement aux droits fondamentaux à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité physique et psychique de la personne, mais également à son droit à l'égalité professionnelle et plus largement à son droit au travail.

Les violences sexuelles sur le lieu du travail sont une menace sur l'emploi et la carrière : refus d'embauche, détérioration des conditions de travail, notation bloquée, mutation, refus de promotion, mise au « placard », déqualification, licenciement, etc.

Les violences à l'encontre des femmes recouvrent notamment : les discriminations sexistes, les violences physiques, le harcèlement sexuel, le viol, la prostitution, la pornographie, les mutilations génitales féminines. Elles traduisent et perpétuent l'inégalité entre les femmes et les hommes et elles sont un obstacle fondamental à l'égal accès des femmes et des hommes aux pouvoirs politique, économique et social.

Les conséquences des violences sexuelles et sexistes

Elles sont psychologiques et physiques, tant sur le plan du travail que financier.

Quel que soit le type de violence, les personnes qui en sont victimes décrivent une violation de leurs droits, une souffrance, « un ras-le-bol ».

La plupart des femmes et des hommes souffrent de dépression et développent des sentiments d'anxiété, de méfiance, de perte de confiance et d'agressivité envers les autres, ravivant ainsi des violences antérieures.

Mobilisons le droit !

Harcèlement moral

Article 222-33-2 du Code pénal : « Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »

Article L1152-1 du Code du Travail :

« Aucun-e salarié-e ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. Aucun-e salarié-e ne peut être sanctionné-e, licencié-e ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir subi, refusé de subir, les agissements définis à l'alinéa précédent ou pour avoir témoigné de tels agissements ou les avoir relatés.

Toute rupture du contrat de travail qui en résulterait, toute disposition ou tout acte contraire est nul de plein droit. »

Parmi les victimes reçues à l'AVFT, 95 % d'entre elles ont perdu leur emploi, par licenciement ou démission !

Sur le plan familial, les femmes font part des multiples difficultés qu'elles rencontrent avec leur mari ou compagnon et lorsqu'elles ont des enfants, elles culpabilisent de ne plus être disponibles pour eux, de pleurer devant eux, de ne plus être attachées à la vie.

Plusieurs lois récentes renforcent les moyens de combattre les discriminations :

- loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations ;
- directive du 23 septembre 2002 (charge de la preuve, discrimina-

tion indirecte) et par l'ouverture de nouveaux droits (congé de maternité, harcèlements, etc.) ;

- accord national interprofessionnel du 1^{er} mars 2004 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- loi du 30 décembre 2004 sur la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) ;
- loi sur le harcèlement (moral et sexuel) ;

il reste à les appliquer dans les entreprises.

Aller à l'information, se former, s'emparer de façon offensive des négociations annuelles obligatoires, car c'est là que le sort des femmes se joue réellement dans l'entreprise et rien ne se fera sans l'intervention des femmes et des organisations de la CGT !

Faire de ce 25 novembre 2009, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en lien avec le 49^e Congrès confédéral, des actions de mobilisation et de interventions dans les entreprises.

Harcèlement sexuel

La loi dite de « modernisation sociale » (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002, Journal Officiel du 18 janvier 2002) a introduit des changements importants en matière de harcèlement sexuel.

Article 222-33 du Code pénal : « Le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »

Article L1153-2 du Code du travail : Aucun-e salarié-e, aucun-e candidat-e à un recrutement, à un stage ou à une période de formation en entreprise ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat pour avoir subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement de toute personne dont le but est d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers.

Article L1153-3 du code du travail : Aucun-e salarié-e ne peut être sanctionné-e, licencié-e ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné des agissements définis à l'alinéa précédent ou pour les avoir relatés.

Article L1153-4 : Toute disposition ou tout acte contraire aux dispositions des articles L1153-1 0 L1153-3 est nul de plein droit. »

Article L1153-5 : L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement sexuel.

Article L1153-6 : Tout salarié ayant procédé à des agissements de harcèlement sexuel est passible d'une sanction disciplinaire.

Rôle des organisations syndicales

Article L 1154-2 : Les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise peuvent exercer en justice toutes les actions résultant des articles L1152-1 à L1152-3 et L1153-1 à L1153-4.

Elles peuvent exercer ces actions en faveur d'un salarié de l'entreprise dans les conditions prévues par l'article L1154-1 sous réserve de justifier d'un accord écrit de l'intéressé. L'intéressé peut toujours intervenir à l'instance engagée par le syndicat et y mettre fin à tout moment.

Sources : Avft (Association contre les violences faites aux femmes au travail) ; Enveff (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France) ; extraits du Code pénal ; extraits du nouveau Code du Travail.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.

<p>SNTRS</p>  <p>CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS- INRP</p>	<p style="text-align: center;"><i>En bref...</i></p> <hr/> <p>SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : snrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</p>
--	---

Numéro 217 du 3 décembre 2009

Le Téléthon 2009 :

La charité publique pour les maladies génétiques et le handicap alors que le gouvernement asservit la recherche publique aux industriels !

Pour les recherches valorisables, l'Etat mobilise des moyens, ...

Le gouvernement ne cesse de restructurer l'organisation et le financement de la recherche publique pour mieux l'asservir aux stratégies des industriels et de l'Etat. Le plan stratégique de l'Alliance Nationale des Sciences de la Vie et de la Santé, qui regroupe tous les Etablissements de recherche de ce secteur, et le Comité Stratégique des Industries de Santé, qui s'est tenu à l'Élysée le 26 octobre 2009 avec les 13 dirigeants des majors pharmaceutiques présents en France, prévoient de transférer aux laboratoires publics une grande partie de la Recherche-Développement (R&D) des industries pharmaceutiques.

Pour aider au pillage des laboratoires publics par les industriels, le gouvernement mobilise des moyens conséquents. Sur les 35 milliards € du grand emprunt, 16 milliards seraient affectés directement pour la recherche et la formation (25 milliards d'euros en comptant les aides indirectes). 2 milliards € seraient attribués spécifiquement aux sciences de la vie. De telles sommes constituent des moyens puissants pour contraindre les laboratoires à délaisser la recherche fondamentale pour se consacrer à la valorisation. La dérive de l'Inserm et du CNRS vers la R&D et la recherche clinique va amplifier la politique des créneaux si préjudiciable à l'avancée des connaissances.

Mais pour les recherches à long terme, il recourt à ...la charité !

La recherche sur le traitement des maladies génétiques repose essentiellement sur la charité. L'Etat finance peu ces recherches car elles ne sont pas susceptibles de déboucher à court terme sur des traitements qui ne rapportent pas assez de profits pour les grands groupes pharmaceutiques. Le Téléthon finance la recherche sur les maladies génétiques et l'aide au handicap dû à ces maladies.

Le handicap

Le gouvernement se désintéresse du handicap comme le montre sa décision de fermeture fin 2009 du Centre Technique National d'Etude sur le Handicap et les Inadaptations (CTNERHI). Ce centre, créé en 1975, a pour objet permanent d'« éclairer le ministre des affaires sociales sur les besoins des enfants adultes et handicapés ou inadaptés, les méthodes de prévention et d'observation en matière de handicap ou d'inadaptation, l'efficacité des politiques publiques ». A cet effet, le Centre « entreprend ou suscite, soit à la demande du ministre soit à la demande de personnes publiques ou privées, soit à sa propre initiative, toutes les enquêtes ou travaux nécessaires ». Les personnels du centre n'ont aucune information quant à leur devenir !

Le gouvernement s'appuie sur la charité télévisuelle pour compenser la casse du système de santé. Les plus faibles se retrouvent dans une situation de dépendance vis-à-vis des donateurs. Quand on voit le nombre de malades laissés pour compte, de familles abandonnées avec un parent malade,

quand on voit l'Etat diminuer l'aide aux personnes dépendantes et fiscaliser les accidentés du travail, l'appel à la générosité publique avec ses bons sentiments ses discours moralisateurs suscite un malaise. Evidement nous avons beaucoup de gratitude et de respect pour les généreux donateurs, mais la charité au 21e siècle ne peut ni compenser ni encore moins se substituer à un système de santé structuré sur la solidarité collective

Les maladies génétiques

Le Téléthon récolte environ 100 millions d'euros par an. Son faible bilan thérapeutique comparé aux espoirs suscités ne plaide pas en faveur d'une recherche structurée par des campagnes médiatiques organisées par des associations de malades ou de parents de malades. La recherche nécessite du temps, de l'humilité, elle ne peut reposer sur l'émotion, le sensationnel. Le Téléthon renforce la politique de crèneaux, en ne finançant que des projets finalisés. Or la thérapie génique se heurte à bon nombre de problèmes fondamentaux. Quant aux cellules souches, la recherche fondamentale doit encore progresser pour envisager leur utilisation en thérapie cellulaire. Il est très réducteur de ne concevoir les thérapies des maladies génétiques qu'en terme de thérapies géniques et cellulaires. Face aux espoirs suscités, les organisateurs du Téléthon sont condamnés à surenchérir chaque année afin d'entretenir la machine à récolter les fonds.

L'impérieuse nécessité de la recherche fondamentale

La finalisation à outrance, en ne tenant pas compte de la nécessité de la recherche fondamentale, réduit considérablement les possibilités d'application. Il faut desserrer l'étau de la finalisation qui enserme la recherche publique. Si l'AFM veut réellement contribuer au traitement des maladies génétiques, elle doit financer les recherches fondamentales non finalisées qui contribuent à faire progresser la compréhension des mécanismes inducteurs des pathologies et ne pas se limiter à une vision réductrice de la recherche.

Villejuif, le 1er décembre 2009

ROCKERS

ENTRÉE 1 Jouët!

ORNT per 2009

VENDREDI 11 DÉCEMBRE
CABARET ELECTRIC / 19H
ATELIERS DU CEM / VINCENT L.
MISS DATURA / BAD JOKE
MR LAB / DAM FORTUNE etc ...

SAMEDI 12 DÉCEMBRE
MAMY BLÜ / 20H30
ONE SHOT / MARC MINELLI
GRRZZZ

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE
MAMY BLÜ / 18H
SOUINQ / RED LEZARDS

www.myspace.com/lhrockersontducoeur

VENDREDI 11 DÉC. CABARET ÉLECTRIC 19H
SAMEDI 12 DÉC. MAMY BLÜ 20H30
DIMANCHE 13 DÉC. MAMY BLÜ 18H 09075 02 35 26 08 58



Pour soutenir le  havrais, des artistes se regroupent pour la réalisation d'un CD. Celui-ci aura pour thème la défense des « sans-papier »

Avec :

Little Bob
Red lézards
Anaïs et Gaëtan
Les 4 Elles
Enkadense
Les bidons d'Eole

Les Josettes rouges
Dominique Comont
Fenouils et fines herbes
Kevin
Zigomatik
Riton



Et bien d'autresAlors, ON COMPTE SUR VOUS !!

OUI! Je souscris pour soutenir la sortie du CD RESF en envoyant la somme de 12 €.

Chèque à l'ordre : Association les Josettes rouges. Je recevrais le CD en avant première.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :

Courriel et/ ou Tél :

Coupon à renvoyer à : Dudouit Laëticia 1 rue David D'Angers 76610 Le Havre

Les chèques sont encaissés à la fin du mois de leur réception.

Nous nous engageons à rembourser les souscripteurs si le projet n'aboutissait pas.

L'hebdo *pratic'*

Des statistiques, des outils, des chiffres...voici la nouvelle rubrique de l'hebdo, c'est aussi la votre, merci de nous envoyer vos infos !

Contre les nouveaux fichiers EDVIGE, je signe toujours :

Les signatures individuelles sont recueillies en ligne sur le site <http://www.nonaedvige.sgdg.org>. Les collectifs, associations, syndicat et partis peuvent apporter leur soutien et leur signature en écrivant à contact@nonaedvige.sgdg.org. En cas de recueil de signatures sur support papier, renvoyer les informations suivantes à : *Non à EDVIGE ! C/o Ligue des Droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris, France.*

Missions Locales & PAIO

Résultats de la consultation nationale auprès des missions locales

CFDT 45.75% -- (51% en 2003 et 49% en 2006)

CGT 35.31% -- (29% en 2003 et 32% en 2006)

FO 9.59%

CGC 4.95%

CFTC 4.4%

Résultats élections partielles 1^{er} collège du CE chez SIDEL

(1 siège titulaire + 1 siège suppléant à pourvoir) :

CGT 72,35% : 1 siège titulaire + 1 siège suppléant

CFDT 27,65% : 0 siège

Résultats élections au Conseil d'Administration de la CPAM

Collège employés : **CGT 69%** - 2 élus / CFDT 31% - 0 élu

Collège cadres : **CGT 40%** - 0 élu / CFDT 60% - 1 élu

IMPORTANT !

Les camarades licenciés de la Verrerie de Graille passent en cour d'appel de Rouen le mardi 15 décembre à 14h30.
Venez nombreux les soutenir

PERDUS

Les drapeaux de l'UL (drapeaux CGT avec inscriptions jaunes "Le Havre") disparaissent au fil des manifestations et rassemblements.

Merci aux syndicats qui les possèdent de les ramener très vite.

SÉJOURS FRANCE

VOYAGES - CULTURE - LOISIRS

Printemps Été Automne

2010



www.vivats.fr
ensemble plus loin